

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2024

Direction Education, Jeunesse et Politique de la Ville – N°17.04.2024.48

Objet : Convention d'objectifs entre la Ville de Cléon et l'Association « Le Sillage » pour la période de mai à décembre 2024 – Approbation.

Date de la convocation : 06 mai 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Madame Mélanie DELACOUR a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur DEM Ibrahim.

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Hawa HAMIDOU

RAPPORTEUR : David BEAUCOUSIN

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que la ville doit établir une convention partenariale avec les associations qui perçoivent de sa part une subvention supérieure à 23.000 €.
- La décision de la Municipalité portée à la connaissance du Conseil d'Administration de l'Association le 1^{er} février 2024 de procéder à la reprise des activités périscolaires et extrascolaires et du Centre Social.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention d'objectifs entre la Ville de Cléon et l'Association Le Sillage pour la période de mai à décembre 2024 - Approbation

Date de transmission de l'acte : 17/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/05/2024

Numéro de l'acte : 17-04-2024-48 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240516-17-04-2024-48-DE

Date de décision : 16/05/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

- La délibération n°16.03.2024.31 en date du 21 mars 2024 portant reprise en régie municipale des accueils périscolaires et extrascolaires à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans et du Centre Social gérés par l'Association « Le Sillage ».
- Le vote du Budget primitif pour l'année 2024.

CONSIDERANT :

- Les orientations socio-éducatives de la Municipalité l'ayant conduit à acter la reprise en régie des activités portées par le Sillage selon un calendrier approuvé par le conseil municipal.
- L'arrivée à échéance de l'actuelle convention partenariale entre la Ville et l'Association « Le Sillage »,
- Qu'il convient de signer une nouvelle convention avec l'Association « le Sillage » afin de lui permettre de poursuivre ses activités, avant la reprise en régie municipale pour couvrir ainsi la période de transition jusqu'au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire expose que la convention d'objectifs proposée en annexe de la présente délibération a pour but de permettre la poursuite des activités par l'Association « le Sillage » durant cette période de transition et cela jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés,

- **22 VOIX POUR** : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Fabienne TELLIEZ (pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU), Mélanie DELACOUR (pouvoir à M. Rachid ARBI), Coumba SALL (pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI), Alexandra EMERY (pouvoir à M. Jean-David HOUNKPATI), MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Guy KIVATA (pouvoir à M. Rosario TARSIA), Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, Corine PALMENTIER (pouvoir à M. Frédéric MARCHE), MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM.
- **3 ABSTENTION** : Mme Laëtitia LEFEBVRE (pouvoir à M. Marc BOURREAU), M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Pour copie conforme,
Cléon, le 16 mai 2024
Le Maire,
Frédéric MARCHE

Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 17/05/2024

Transmis en Préfecture le : 17/05/2024



